



RE19592 – 142/29/24

## **POSITION COMMUNE AFRICAINE SUR LA PLATEFORME MONDIALE 2017 POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

22 –26 mai, Cancún (Mexique)

---

### **1. Préambule**

L’Afrique a enregistré une croissance économique encourageante au cours de la dernière décennie et abrite à présent sept (7) des économies les plus dynamiques du monde. Malgré une croissance économique impressionnante, le continent continue de souffrir de catastrophes récurrentes qui affectent des millions de gens. Plus de quarante (40) millions de personnes sont actuellement confrontés à des sécheresses sévères en Afrique orientale et australe uniquement, tandis que les populations et le bétail sont régulièrement touchés par diverses catastrophes hydrométéorologiques entraînant souvent une mortalité et des pertes économiques.

Reconnaissant l’importance de la réduction des risques de catastrophe dans la prévention des désastres et l’atténuation de leur impact, l’Afrique a adopté une Stratégie régionale sur la réduction des risques de catastrophe en 2004 et un Programme d’action associé pour sa mise en œuvre. La stratégie, mise en œuvre conformément au Cadre d’action de Hyogo, a abouti à d’importantes réalisations, notamment grâce à l’élaboration de politiques nationales et régionales et de mécanismes de coordination. Elle a également contribué à renforcer les mesures de préparation et a favorisé la consolidation générale d’une culture de sécurité et de résilience.

En vue de maintenir cette dynamique, en janvier 2015 (avant l’accord sur le Cadre de Sendai), les chefs d’États et de gouvernements de l’Union africaine ont adopté une décision demandant la revue du Programme d’action conformément au Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Cela démontre clairement l’engagement continu de l’Afrique en faveur de la réduction des risques de catastrophe et une reconnaissance de sa contribution à la réalisation de l’« Agenda 2063 : L’Afrique que nous voulons », un cadre stratégique pour la transformation socio-économique du continent au cours des 50 prochaines années.

## **2. Principaux efforts déployés en matière de *Réduction des risques de catastrophe* (RRC) pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique**

L'adoption du « Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 » marque le début d'un nouveau paradigme dans la mise en œuvre de la réduction des risques de catastrophe, en réorientant notre attention, de la réduction des « pertes causées par les catastrophes » à la prévention des « risques de catastrophe » grâce « à la prise en compte des risques dans l'élaboration des plans de développement ». Que le Cadre de Sendai fasse une mention spéciale de l'Afrique dans le cadre de la coopération internationale et des partenariats témoigne de l'importance accordée aux nombreux aléas et aux vulnérabilités contextuelles auxquels le continent est confronté.

L'Afrique a été l'une des premières régions à adopter une position sur le Cadre post 2015 de réduction des risques de catastrophes en 2014. Par ailleurs, un mois après l'adoption du Cadre de Sendai par l'Assemblée générale des Nations Unies, les ministres africains en charge de la réduction des risques de catastrophe se sont réunis à Yaoundé, au Cameroun, en vue d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique.

Cela a conduit à une série de consultations suivies par le Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe, qui a abouti à la sixième Plateforme régionale africaine et à la cinquième Réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe organisée par le gouvernement mauricien en novembre 2016, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine, du Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'UNISDR (*Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe*).

La Déclaration de Maurice et le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique, adoptés au cours de cette réunion, ont été approuvés par le Sommet de l'Union africaine et serviront d'instruments clés pour renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophe sur le continent.

L'approbation du Programme d'action est sans doute une étape essentielle vers le renforcement des mesures de réduction des risques de catastrophe en Afrique, mais sa mise en œuvre et sa surveillance sont également importantes. La Commission de l'Union africaine entreprend un programme d'élaboration d'indicateurs pour cinq (5) objectifs supplémentaires du Programme d'action, un exercice qui devrait être finalisé d'ici la fin de 2017.

D'autres progrès remarquables ont été accomplis dans la mise en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe sur le continent, grâce à une coordination et un partenariat efficaces. L'Union africaine, les Communautés économiques régionales (CER), la Banque africaine de développement, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), la Banque mondiale et le Dispositif mondial de réduction des effets de catastrophe et de relèvement (GFDRR) ont mis

conjointement en œuvre le programme ACP-UE de réduction des risques de catastrophe, pour renforcer la résilience des régions, communautés et pays africains.

Le Groupe de travail africain sur la Réduction des risques de catastrophe a également été élargi, afin d'inclure un large éventail de parties prenantes travaillant dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes sur le continent. Cet esprit de coopération est essentiel à la réalisation du « Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai sur la réduction des risques de Catastrophe 2015-2030 en Afrique ».

### **3. Situation de base relative aux objectifs globaux du Cadre de Sendai**

L'une des principales caractéristiques du Programme d'action pour l'Afrique est une matrice complète présentant des domaines d'intervention stratégiques, des activités prioritaires avec des délais, des résultats escomptés et des organismes de mise en œuvre et de coordination, responsables aux plans continental, régional, national et local pour chacune des quatre actions prioritaires. Ces caractéristiques mettent clairement en évidence le Cadre de Sendai et ses actions prioritaires pour l'Afrique. Pour mesurer les progrès accomplis dans ces activités, cinq (5) objectifs ont été adoptés en plus des sept prévus dans le Cadre de Sendai. Ces objectifs supplémentaires devraient également fonctionner comme des objectifs indicatifs nationaux pour les États membres africains et les Communautés économiques régionales.

Ils feront l'objet de surveillance, conformément au suivi du Cadre de Sendai, en fonction des résultats obtenus par le Groupe de travail d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, sur les indicateurs et la terminologie relatifs à la réduction des risques de catastrophe tels qu'approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous reconnaissons que les États membres africains ont différents niveaux et capacités de gestion des risques de catastrophe, en particulier en termes de disponibilité de données ; cela a été illustré par l'étude récemment conclue sur la pertinence des données dans plusieurs pays africains. En dépit des insuffisances et des défis auxquels nous sommes confrontés et continuerons de l'être en matière de surveillance du Cadre de Sendai et du Programme d'action pour l'Afrique, nous veillerons à ce que les données nécessaires soient générées avec des niveaux de désagrégation appropriés.

### **4. Engagements en faveur de la réalisation du Programme d'action**

L'Afrique s'est engagée à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, notamment à travers le Programme d'action pour l'Afrique. Pour réaliser les objectifs prévus, nous devons :

- i. Faciliter l'alignement, la mise en œuvre, la surveillance et l'examen du Cadre de Sendai et du Programme d'action pour l'Afrique sur l'ensemble du continent.

- ii. Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe aux plans national et local conformément au Cadre de Sendai.
- iii. Renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile, en particulier les jeunes, les acteurs locaux et le secteur privé, en nous appuyant sur le partenariat solide qui existe avec la communauté scientifique et technologique.
- iv. Tirer parti de la sensibilisation pour accroître l'engagement politique, afin de marquer le passage de la gestion réactive des crises à la gestion proactive des risques.
- v. Faciliter le passage de l'information et la sensibilisation aux risques, à la connaissance des risques et la prise de décision fondée sur des faits, notamment par la systématisation de la comptabilité des sinistres, du profil des risques et du suivi des risques frontaliers.
- vi. Accroître l'allocation des ressources nationales à la réduction des risques de catastrophe et aux investissements dans les services climatiques, tout en veillant à l'institutionnalisation et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de développement tant horizontalement que verticalement.
- vii. Intégrer les concepts et pratiques de réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires à tous les niveaux, du primaire au tertiaire.
- viii. Promouvoir le partage novateur d'informations d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de préparation et de réponse rapide.
- ix. Associer la résilience à la réponse d'urgence pour améliorer la reprise à long terme et le développement durable.

Nous demeurons déterminés à mettre en œuvre le Cadre de Sendai et l'Agenda 2030 pour le développement durable en Afrique, en vue de la réalisation de l'Agenda 2063.